

Connaissez-vous le Chèque Cadhoc ?

Date : 7 avril 2016

Le département d'Ille-et-Vilaine a conclu en 2012 avec la société « *Le Chèque Déjeuner* » (nom commercial « *Le Chèque Cadhoc* ») un marché annuel de 37.000 euros, renouvelable 3 fois, pour l'acquisition de titres cadeaux destinés aux salariés dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël départemental. Ces titres, émis par une filiale du "Groupe Up" qui est présent dans 14 pays, seraient actuellement acceptés dans 1.083 magasins implantés dans le département.

Pour proroger son action, le département vient de lancer ce mois-ci une consultation en vue de la passation d'un nouveau marché à bons de commande de 1.000 à 2.500 titres cadeaux non nominatifs par an, qui sera conclu pour une période de 4 ans et exécutable à compter du 8 novembre 2016 : cela nous mène en 2020.

Pour cette seule année 2016, l'estimation financière est de « *48.325 euros, à laquelle il faudra ajouter un réajustement exceptionnel faisant l'objet d'une commande complémentaire éventuelle pour un montant estimé à : 750 euros, soit un montant total de 49.075 euros* » HT.

Deux observations :

- ce n'est certainement pas en raison de la hausse de « *l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac* » (de l'ordre de 1%) que le montant - certes maximal - qui constitue le budget prévisionnel de l'opération est en augmentation de 32,63 %. Peut-être s'agit-il d'une extension du champ des bénéficiaires ?...
- le département n'a pas l'air de beaucoup compter sur le galléco pour ce genre d'opération.

